	RÉPUBLIQUE FRANÇAISE				
	EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL				
	Séance du 10 février 2025				
L'an deux mille vingt-cinq le dix février à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de Larra s'est réuni dans la salle du Conseil municipal de la mairie de Larra, sur convocation régulière en date du 4 février 2025 sous la présidence de Jean-Louis MOIGN, Maire.					
Nombre de membres en exercice : 19	Présents	Absents excusés ayant donné pouvoir	Absents	Date de la convocation	Date de transmission en préfecture et affichage
Nombre de membres qui ont pris part à la délibération : XX	10	1	1	04.02.2025	13.02.2025

DÉLIBÉRATION N°2025-2-6

Présents (17) : AMOUROUX Céline, AUMARECHAL Vincent, BODOT Bernard, BOIAGO Marie Claire, BONNIEL Aude, CADAMURO Joëlle, DE SEQUEIRA Julie, DESGARCEAUX Nathalie, FOUCAULT Damien, FRANCOIS Claude, GOUMBALLA Saloua, HOLLEMAN Arnold, LAFITTE Fabien, MASON Cathy, MESSINA Nathalie, MODESTO Jérôme, MOIGN Jean-Louis

Le quorum (10) est atteint.

Absents ayant donné procuration (1) : JUNCA-GOARDERES Alexandre a donné procuration à CADAMURO Joëlle

Absents excusés (1) : DESNOS Claudine

Secrétaire de séance : FRANÇOIS Claude

REPRISE ANTICIPEE DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2024

Monsieur le Maire expose

D'après la nomenclature budgétaire et comptable M57

L'article L. 2311-5 du Code général des collectivités territoriales dispose que « *le résultat excédentaire de la section de fonctionnement dégagé au titre de l'exercice clos, cumulé avec le résultat antérieur reporté, est affecté en totalité dès la plus proche décision budgétaire suivant le vote du compte administratif et, en tout état de cause, avant la clôture de l'exercice suivant.* »

Cette même disposition précise par ailleurs que « *le conseil municipal peut, au titre de l'exercice clos et avant l'adoption de son compte administratif, reporter de manière anticipée au budget le résultat de la section de fonctionnement, le besoin de financement de la section d'investissement, ou le cas échéant l'excédent de la section d'investissement, ainsi que la prévision d'affectation.* »

La reprise anticipée des résultats est justifiée par une fiche de calcul du résultat prévisionnel, accompagnée d'une balance, d'un tableau des résultats de l'exécution du budget ainsi que de l'état des restes à réaliser au 31 décembre, joints à la présente délibération.

Il est précisé que les instructions budgétaires et comptables M57 prévoient la possibilité de reprendre par anticipation les résultats de l'exercice précédent. Par conséquent, le résultat cumulé de la section de fonctionnement et le résultat cumulé de la section d'investissement reportés ainsi que les restes à réaliser de la section d'investissement seront repris par anticipation dans le budget primitif de l'exercice 2025.

Les résultats estimés de l'exercice 2024 à intégrer au budget primitif de l'exercice 2024 sont retracés dans les tableaux ci-après :

REPRISE ANTICIPEE DES RESULTATS

Résultat estimé de fonctionnement	
A. <u>Résultat estimé de l'exercice</u> précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	444 236,55
B. <u>Résultats antérieurs reportés</u> ligne 002 du compte administratif précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	430 228,75
C Résultat à affecter = A. + B. (hors restes à réaliser) (si C. est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)	874 465,30
Solde d'exécution de la section d'investissement	
D. <u>Solde d'exécution cumulé d'investissement</u> (précédé de + ou -) D 001 (si déficit) R 001 (si excédent)	-99 405,97
E. <u>Solde des restes à réaliser d'investissement (3)</u> (précédé du signe + ou -) Besoin de financement Excédent de financement (1)	342 579,28
Besoin de financement F. = D. + E.	0,00
AFFECTATION =C. = G. + H.	874 465,30
1) Affectation en réserves R1068 en investissement G. = au minimum couverture du besoin de financement F	0,00
2) H. Report en fonctionnement R 002 (2)	874 465,30
DEFICIT REPORTE D 002 (4)	

Le Conseil municipal

Vu le Code Général des collectivités territoriales et notamment son article L. 2311-5,

Vu la nomenclature budgétaire et comptable M57

Vu la fiche de calcul du résultat prévisionnel et l'état des restes à réaliser au 31 décembre annexés à la présente délibération

Où l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré

Article 1^{er} : APPROUVE la reprise anticipée des résultats de l'exercice 2024

Article 2 : DIT que l'affectation définitive de ces sommes sera approuvée par délibération à l'issue du vote du compte financier unique

Pour : 18

Contre : --

Abstentions : --

Délibération adoptée à l'unanimité

Pour extrait conforme,
Le secrétaire de séance
FRANÇOIS Claude

Le Maire,
Jean-Louis MOIGNON



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Toulouse, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de son affichage. Ce tribunal peut être saisi par voie postale (68 rue Raymond IV, BP 7007, 31068 Toulouse Cedex 07), ou par le biais de l'application informatique « Télérecours » accessible depuis le site www.telerecours.fr.

1. Calcul du résultat prévisionnel



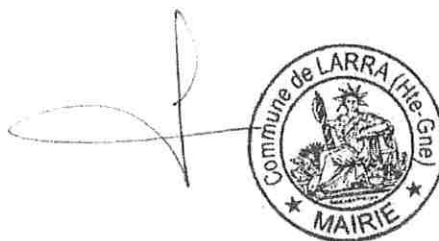
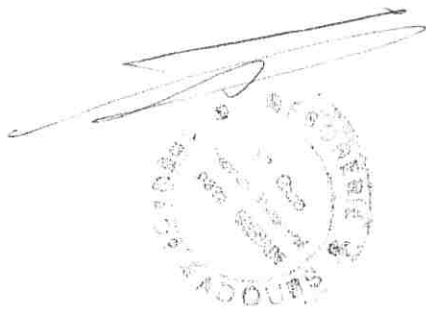
Commune de Larra
Résultat prévisionnel - Exercice 2024

Recettes de fonctionnement	3 081 196,43
Dépenses de fonctionnement	2 206 731,13
Solde section de fonctionnement 2024	874 465,30
dont Résultat de l'exercice antérieur	430 228,75
Résultat section de fonctionnement 2024	444 236,55

Recettes d'investissement	2 224 357,73
Dépenses d'investissement	2 323 763,70
Solde section d'investissement	- 99 405,97

Le comptable public assignataire
SGC Grenade-Cadours
Christine CADRET

Le Maire de Larra
Jean-Louis MOIGN



Commune de LARRA
PLACE MAURICE PONTICH
31330 Larra

Etat des dépenses engagées non mandatées

Budget Communal - 2 024

N° engagement	Date SF	Désignation	Tiers	Opération pour vote	Reste à réaliser	N° engagement N+1
Compte : 231 - Immobilisations corporelles en cours					484377.44 €	
249		CDL TRAVAUX LOT 6 TRAMONT ELORZA	SAS TRAMONT ELORZA		14992.99 €	249
246		CDL TRAVAUX LOT 3 FRANCE CHARPENTE	SAS FRANCE CHARPENTES		753.01 €	246
245		CDL TRAVAUX LOT 2 ROTGE	SAS ROTGE BATIMENT		2192.15 €	245
250		CDL TRAVAUX LOT 7 CIMSO	SA CIMSO		122346.65 €	250
255		CDL TRAVAUX LOT 12 L2E	SARL L2E		41479.89 €	255
251		CDL TRAVAUX LOT 8 PLATRIERS	SAS PLATRIERS MIDI-PYRENEES		38296.60 €	251
247		CDL TRAVAUX LOT 4 BEGUE	SARL BEGUE Philippe		5904.44 €	247
254		CDL TRAVAUX LOT 11 AJS	Société AJS ENERGIE		65828.73 €	254
244		CDL TRAVAUX LOT 1 FLORES TP	Société FLORES TP		17196.22 €	244
252		CDL TRAVAUX LOT 9 LACAZE	SARL LACAZE		19682.51 €	252
256		CDL ETUDES ARKHIDEA	ARKHIDEA		36329.81 €	256
152		RC TRAVAUX LOT 1 INEO	INEO Réseaux Sud Ouest		8507.84 €	152
253		CDL TRAVAUX LOT 10 ETR	SARL ETR		10746.25 €	253
238		CAFE lot 11 BRUNET	SAS BRUNET		2865.91 €	238
134		CDL PLATRIERS Plus-value pour remplacement de la cloison	SAS PLATRIERS MIDI-PYRENEES		1080.00 €	134
248		CDL TRAVAUX LOT 5 3DECO	3DECO MIROITERIE		24806.06 €	248
265		EQUIPEMENTS SPORTIFS (hors Pumptrack)	Entreprise ETS MOUGENOT	55	64004.18 €	265
266		RC TRAVAUX LOT 2 NOY AVENANT 1	NOY MLA GENIE CLIMATIQUE		2181.49 €	266
257		CDL ETUDES IES	IES		5182.71 €	257

Commune de LARRA
PLACE MAURICE PONTICH
31330 Larra

Etat des dépenses engagées non mandatées

Budget Communal - 2 024

Envoyé en préfecture le 13/02/2025

Reçu en préfecture le 13/02/2025

Publié le

21/01/2025

Berser
Levrault

ID : 031-213105927-20250210-202526-DE

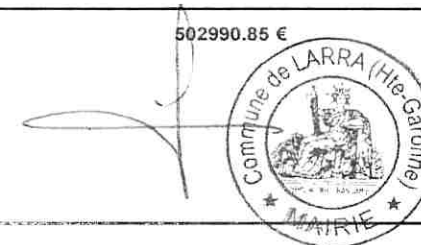
N° engagement	Date SF	Désignation	Tiers	Opération pour vote	Reste à réaliser	N° engagement N+1
---------------	---------	-------------	-------	---------------------	------------------	-------------------

Le présent état est arrêté à la somme de :

502990.85 €

L'ordonnateur :

Jean-Louis MOIGN
Maire



Commune de LARRA
PLACE MAURICE PONTICH
31330 Larra

Etat des recettes certaines restant à émettre

Budget Communal - 2 024

RAR recette 2024

Envoyé en préfecture le 13/02/2025

Reçu en préfecture le 13/02/2025

22/01/2025 - 09:04:25

Publié le

Berser
Levrault

ID : 031-213105927-20250210-202526-DE

N° engagement	Date DA	Désignation	Tiers	Reste à réaliser	N° engagement N+1
Compte : 1321 - Etat et établissements nationaux				208124.84 €	
38		SUBVENTION CAFE DETR	Monsieur ou Mad ETAT	21600.00 €	38
27		SUBVENTION JARDIN PUBLIC DETR	Monsieur ou Mad ETAT	56636.04 €	27
33		SUBVENTION CENTRE DE LOISIRS CAF	Agence CAISSE ALLOCATIONS FAMILIALES	90000.00 €	33
35		SUBVENTION PROJET VELO DETR	Monsieur ou Mad ETAT	39888.80 €	35
Compte : 1322 - Régions				76660.30 €	
26		SUBVENTION EQUIPEMENT CAFE REGION	Président MIDI PYRENNE	8208.00 €	26
25		SUBVENTION RESEAU CHALEUR REGION	Président MIDI PYRENNE	41013.30 €	25
18		SUBVENTION BOURG CENTRE ETUDES REGION	Président MIDI PYRENNE	7439.00 €	18
36		SUBVENTION PROJET VELO REGION	Président MIDI PYRENNE	20000.00 €	36

3. Etat des restes à réaliser – Recettes

Etat des recettes certaines restant à émettre

Budget Communal - 2 024

Reste à réaliser 2024

Envoyé en préfecture le 13/02/2025

Reçu en préfecture le 13/02/2025

Publié le 22/01/2025 - 00

ID : 031-213105927-20250210-202526-DE

Besler
Levrault

N° engagement	Date DA	Désignation	Tiers	Reste à réaliser	N° engagement N+1
Compte : 1323 - Départements				455671.01 €	
11		SUBVENTION REPLACEMENT LED	DEPARTEMENT 31	820.13 €	11
12		SUBVENTION CENTRE DE LOISIRS CD31	DEPARTEMENT 31	282828.87 €	12
37		SUBVENTION PROJET VELO CD31	DEPARTEMENT 31	70526.73 €	37
10		SUBVENTION ACQUISITION MATERIELS ESPACES VERTS	DEPARTEMENT 31	2003.95 €	10
40		SUBVENTION 5ème classe CD 31	DEPARTEMENT 31	3215.79 €	40
30		SUBVENTION EQUIPEMENT CDL CD31	DEPARTEMENT 31	5483.65 €	30
41		SUBVENTION EQUIPEMENT MEDIATHEQUE CD 31	DEPARTEMENT 31	1643.45 €	41
28		SUBVENTION JARDIN PUBLIC CD31	DEPARTEMENT 31	57020.04 €	28
29		SUBVENTION EQUIPEMENT CAFE CD31 TIERS LIEUX	DEPARTEMENT 31	16000.00 €	29
39		SUBVENTION RENOVATION ENERGETIQUE MAIRIE CD31	DEPARTEMENT 31	16128.40 €	39
Compte : 13461 - Fonds équip. non amort. - Dot. équipement territoires ruraux				105113.98 €	
34		SUBVENTION CENTRE DE LOISIRS DETR	Monsieur ou Mad ETAT	105113.98 €	34

Le présent état est arrêté à la somme de :

845570.13 €

L'ordonnateur :

Jean-Louis MOIGN
Maire

